

ECOLE INTERCOMMUNALE DES ARTS - SIVO

Autorisation de prélèvement bancaire, planifié par année scolaire :
 en 1 fois (5 septembre, mais octobre en cas d'inscription en septembre)
 ou en 3 fois (5 sept/oct, 5 janvier et 5 avril)

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Désignation de la **FAMILLE** pour le compte duquel le paiement est effectué : (préciser le nom de l'élève si différent)

--

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez L'ECOLE INTERCOMMUNALE DES ARTS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. Et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du L'ECOLE INTERCOMMUNALE DES ARTS.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA :

FR68ZZZ87ECF7

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom, prénom :	ECOLE INTERCOMMUNALE DES ARTS SIVO
Adresse :	Adresse : Hôtel de Ville Place Jean Jaurès BP 39 42500 LE CHAMBON-FEUGEROLLES
Code postal :	
Ville :	

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IBAN (IDENTIFICATION INTERNATIONALE) :

Age Group	Number of People
0-4	10
5-9	15
10-14	20
15-19	25
20-24	30
25-29	25
30-34	20
35-39	15
40-44	10
45-49	8
50-54	6
55-59	4
60-64	3
65-69	2
70-74	1
75-79	1
80-84	1
85-89	1
90-94	1
95-99	1

BIC (IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE) :

Age Group	Number of People
13-17	10
18-24	20
25-34	30
35-44	25
45-54	35
55-64	20
65-74	15
75-84	10
85-94	5
95+	2

Prélèvement **en 1 fois** (5 sept/oct) - **en 3 fois** (5 sept - 5 janvier - 5 avril) (barrer la mention inutile)

DATE :

Signature :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par L'ECOLE INTERCOMMUNALE DES ARTS DU SIVO.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai alors le différend directement avec L'ECOLE INTERCOMMUNALE DES ARTS du SIVO. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.